

## L'assurance dans l'œil du cyclone budgétaire ?

Chacun sait que le gouvernement prépare le budget 2011 et qu'il cherche de l'argent, beaucoup d'argent. Les assureurs savent aussi qu'ils sont dans l'œil du cyclone budgétaire.

Les impôts sur les assurances sont peu visibles pour le public et d'un excellent rendement pour l'Etat. Plusieurs rapports parlementaires adoptés avant les vacances et abordant des sujets divers et variés (le financement de la police scientifique, les suites de la tempête Xynthia, la prise en charge de la dépendance, le financement des entreprises...) concluent tous à la facilité qu'il y aurait à modifier la fiscalité des assurances. Il est aussi une raison encore plus déterminante pour chercher l'argent de ce côté-là : outre l'apparente bonne santé des sociétés d'assurance, le gouvernement s'est engagé à taxer les banques et il n'y aurait rien de mieux pour rendre la pilule moins amère aux banques que de taxer également les assurances.

**“ les impôts et taxes sur les assurances sont peu visibles pour le public ”**

Cette perspective étant à craindre, reste à savoir si le gouvernement visera les entreprises d'assurance, les consommateurs d'assurance ou les deux à la fois : avec la tentation de tout législateur de choisir une assiette large pour "mutualiser" l'effort demandé.

### Agenda de la rentrée

#### 23 septembre

Point presse de **Gérard Andreck**, président du GEMA.

#### 28 septembre

Intervention de **Jean-Luc de Boissieu**, secrétaire général du GEMA à l'*Eurofi Financial Forum*, à Bruxelles.

*en savoir plus : [www.eurofi.net](http://www.eurofi.net)*

#### 30 septembre-17 octobre

Participation de GEMA Prévention au Mondial de l'automobile de Paris, porte de Versailles

Retrouvez notre blog sur Solvabilité 2  
[www.qis5.space-forums.com](http://www.qis5.space-forums.com)

*en savoir plus : [www.gema.fr](http://www.gema.fr)*

### Au sommaire

#### Gros plan :

- mutuelles et coopératives d'assurance : des parts de marché en constant essor

#### Côté législatif :

- la réforme des taux garantis en assurance vie  
- comité de suivi des risques, des ajustements à prévoir

#### Entreprendre autrement :

- ces employeurs qui n'ont pas voix au chapitre !  
- le CEGES se positionne sur la réforme des retraites

## Mutuelles et coopératives d'assurance : des parts de marché en constant essor

Selon l'étude effectuée par l'International Cooperative and Mutual Insurance Federation (ICMIF), les mutuelles et les coopératives représentent en 2008 près d'un quart du marché mondial de l'assurance.

Les résultats du dernier rapport de l'ICMIF (2008) sur la part de marché mutualiste, confirment le potentiel du secteur déjà souligné en 2007.

L'analyse des données sur 2008 de 70 pays, dont tous les pays européens, soit 99,2 % du marché mondial des assurances, compilant les informations transmises par près de 2 750 assureurs mutualistes et coopératifs (soit 99,5 % de l'ensemble du secteur mutualiste à travers le monde) révèle des chiffres significatifs :

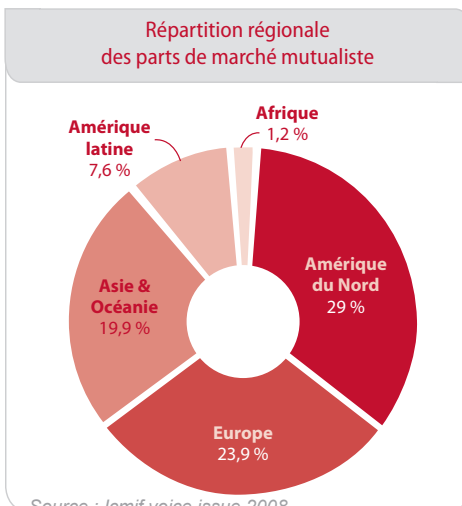
- 24 % de part de marché ;
- 21,9 % de part de marché en assurance vie ;
- 26,9 % de part de marché en assurance non vie ;
- 1 002 milliards de dollars de primes totales, en augmentation de 3,3 % sur 2007.

Cette résistance aux récentes crises renforce le rôle, désormais incontournable, joué par les assureurs mutualistes et coopératifs au sein des économies développées. Ils apparaissent véritablement comme des alternatives sérieuses aux sociétés de capitaux. En effet, neuf pays, sur les dix ayant la plus grande part de marché mutualiste, ont enregistré des performances dans ce secteur supérieures à la moyenne de croissance du pays correspondant.

**Part de marché mutualiste sur les dix plus grands marchés d'assurance.** Ainsi, les Etats-Unis sont le pays dans lequel le secteur des assurances est le plus important avec 29 % des primes d'assurance mondiales. C'est aussi le pays dans lequel les mutuelles/coopératives réalisent plus de 30 % du marché des assurances. La part de marché des mutuelles/coopératives des quatre autres grands marchés que sont le Japon (2<sup>e</sup>), la France (4<sup>e</sup>), l'Allemagne (5<sup>e</sup>) et les Pays-Bas (8<sup>e</sup>), dépasse la barre des 30 %. Sur les dix plus grands marchés de l'assurance, on constate que la part de marché des mutuelles/coopératives a augmenté, au pire stagné.

**Répartition régionale du marché mutualiste.** Les mutuelles et coopératives obtiennent des résultats mitigés au Japon, limitant la croissance du secteur asiatique, déjà freinée par l'inexistence d'un secteur mutua-

liste en Chine, dont le marché de l'assurance ne cesse pourtant de croître. Néanmoins, l'ensemble du secteur mutualiste enregistre un taux de croissance supérieur de 3 % à la moyenne du marché mondial. La répartition est sensiblement égale dans les trois grandes régions du marché de l'assurance : 29 % en Amérique du Nord, 24 % en Europe et 20 % en Asie/Océanie.



Parts de marché des mutuelles et coopératives sur les dix plus grands marchés de l'assurance

	Part de marché de l'assurance	Part de marché des mutuelles et coopératives	Augmentation des parts de marché mutuelles 07/08
• USA	29,1 %	30,1 %	+ 4,9 %
• Japon	11,1 %	38,2 %	- 9,4 %
• Royaume-Uni	10,5 %	5,3 %	+ 25,6 %
• France	6,4 %	38,7 %	+ 1,6 %
• Allemagne	5,7 %	43,9 %	0 %
• Chine	3,3 %	0 %	0 %
• Italie	3,3 %	15,1 %	+ 7,6 %
• Pays-Bas	2,6 %	33,1 %	+ 21,4 %
• Canada	2,5 %	15,8 %	+ 0,7 %
• Corée du sud	2,3 %	9 %	+ 2,4 %

Source : Icmif voice issue 2008

Sur les marchés d'Amérique latine et d'Afrique, les mutuelles et les coopératives sont en plein essor. D'ailleurs, parmi les dix pays où la croissance de la part de marché du secteur mutualiste est la plus significative, la moitié sont des pays émergents. Ils se trouvent précisément en Afrique et en Amérique latine où il apparaît clairement que l'option mutualiste/coopérative est complètement intégrée aux stratégies économiques de développement. ●

## La réforme des taux garantis en assurance vie

A l'occasion de la publication récente au JO des arrêtés concernant la réforme des taux garantis, le GEMA formule quelques commentaires.

### **Pourquoi le gouvernement a-t-il initié cette réforme aujourd'hui ?**

Dans la situation actuelle de taux d'intérêt bas, les assureurs vie ont réussi à maintenir la rémunération de leurs contrats à un niveau élevé. Ils l'ont fait dans l'intérêt de leurs sociétaires et dans le but de maintenir leur collecte d'épargne aux volumes que l'on connaît. Dans ce contexte, certains assureurs ont fait des annonces de taux garantis tellement alléchantes qu'elles ont pu induire certains épargnants en erreur.

### **Quels vont être les changements concrets ?**

Jusqu'à présent, les assureurs pouvaient garantir annuellement un taux n'excédant pas 85 % du rendement des actifs. Certains acteurs contour-

naient un peu la règle en offrant un taux majoré pendant quelques mois et plus rien ensuite. Ainsi, sur l'année, ils respectaient la réglementation mais pouvaient afficher sur leur publicité un taux garanti très alléchant sur de nouveaux versements.

L'essentiel de la réforme a pour but de mettre fin à ces pratiques. Pour cela, elle prévoit trois mesures sur la fixation de taux garantis :

- une enveloppe prudentielle globale d'intérêts garantis à ne pas dépasser ;
- une obligation de servir le taux promis pour au moins 6 mois (et le cas échéant dans une limite maximale de deux ans) ;
- le plafonnement du taux garanti, en tenant compte des rende-

ments servis dans le passé et du TME en vigueur.

Suite à cette réforme, le taux maximal garanti possible sera de 3,75 % aux conditions actuelles du marché.

### **Quand cette mesure entre-t-elle en vigueur ?**

La mesure s'applique à compter du 1<sup>er</sup> août 2010. Mais, fort heureusement, les sociétés vie ont eu connaissance de ces nouvelles dispositions avant leur parution au Journal officiel. Ainsi, elles ont eu suffisamment de temps pour adapter leurs produits, et leurs campagnes publicitaires. Il faut aussi reconnaître que ce sujet est en débat depuis plusieurs mois et n'a pas surpris les professionnels du marché. ●

## Comité de suivi des risques, des ajustements à prévoir

Le projet de loi de régulation bancaire et financière, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, prévoit la création d'un comité de suivi des risques.

De façon générale, les missions dévolues à ce comité des risques recouvrent largement celles du comité d'audit. Dans les petites structures, cette redondance pourrait être handicapante.

Pour les mutuelles d'assurance en particulier, le législateur n'a pas prévu la possibilité de désigner une ou deux personnes

extérieures à la mutuelle (c'est-à-dire non-sociétaires) pour siéger à ce comité. Elles en ont la possibilité pour le comité d'audit ce qui leur permet de pallier l'éventuelle absence "d'administrateurs ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable" comme le prévoit le texte. Par ailleurs, l'institution d'un comité d'audit

au niveau de la société mère d'un groupe peut exempter les filiales de le faire à leur niveau : une dérogation de ce type serait également à prévoir pour le comité de suivi des risques. Bien entendu, sous le vocable de société mère, il conviendra d'inclure les SGAM (sociétés de groupes d'assurance mutuelle). ●

## Ces employeurs qui n'ont pas voix au chapitre !

Pas de démocratie sociale sans représentation des employeurs de l'économie sociale.

Le 7 juillet dernier aurait pu marquer le début d'un nouveau système de représentativité des organisations patronales. En effet, lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi du 20 août 2008, certains députés ont souhaité que soit évoquée l'absence des employeurs de l'économie sociale au sein des principales instances de la représentation patronale. Rappelons en effet que regroupant pourtant près de 800 000 employeurs et plus de deux millions de salariés, l'économie sociale demeure exclue du dialogue social. Ainsi, deux

amendements ont été déposés visant à instaurer des règles en vue de garantir une représentativité équitable de tous les acteurs économiques.

**“ l'économie sociale demeure exclue du dialogue social ”**

Mais cette tentative s'est soldée par un échec. Dominique Dord, rapporteur, ainsi que Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, ont tous deux rejeté ces amendements, les considérant “hors sujet”. Si, néanmoins, ils recon-

naissent tous deux l'importance d'initier une réflexion autour de cette question, ils estiment que le cadre du présent texte ne s'y prête guère. Or, quel cadre serait plus approprié que celui visant à légiférer sur l'organisation de la démocratie sociale? Adopter de telles mesures reviendrait, selon eux, à imposer un système de représentativité quand celui-ci devrait naître d'un dialogue constructif entre parties prenantes. En d'autres termes, il ne reste à l'économie sociale qu'à attendre que les instances actuellement en position de sur-représentation proposent d'elles-mêmes de remettre en question leur propre hégémonie ! ●

## Le Ceges se positionne sur la réforme des retraites

Estimant que les propositions concernant la réforme des retraites ne sont pas satisfaisantes, le Ceges s'invite au débat.

Les propositions du Ceges qui s'appuient notamment sur les travaux d'analyse de l'Union mutualiste retraite (UMF), visent à déboucher sur des solutions au service d'un projet collectif fondé sur une autre conception du partage des richesses et de gouvernance. Gérard Andreck, président du Ceges, dénonce “l'injustice à l'égard des jeunes générations des propositions actuellement en débat, ainsi que le caractère inéquitable et opaque des systèmes actuels

de retraite entraînant une insécurité pour les bénéficiaires”.

**“ le Ceges suggère ainsi la mise en place d'un système de régime universel par points ”**

Le Ceges suggère ainsi la mise en place d'un système de régime universel par points permettant de maintenir le principe de répartition et garantissant

l'âge légal de la retraite à 60 ans pour la cessation d'activité.

Ce positionnement du Ceges souligne sa volonté de promouvoir l'équilibre financier du régime des retraites de manière simple et transparente et, parallèlement, confirme sa vocation à se positionner comme le garant des valeurs défendues par l'économie sociale. “Entreprendre autrement” c'est aussi concevoir “autrement” un nouveau système de retraite. ●  
*En savoir plus [www.ceges.org](http://www.ceges.org)*